



Editorial

En ratifiant le 06 juin 1995 la convention sur la Diversité Biologique (signée à Rio de Janeiro en juin 1992), l'Algérie s'est engagée à élaborer une stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la Diversité Biologique. Cette stratégie repose principalement sur la mise en œuvre d'actions prioritaires tel que la mise en place d'un cadre législatif et institutionnel. L'élaboration de la loi 03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement constitue la base de cette législation et s'insère dans le cadre du développement durable. Elle s'appuie sur des principes généraux dont :

- * **Le principe de préservation de la diversité biologique**, selon lequel toute action évite d'avoir un effet préjudiciable sur la diversité biologique
- * **Le principe de non dégradation des ressources naturelles**, selon lequel il est évité de porter atteinte aux ressources naturelles qui font partie intégrante du processus de développement durable.

La conservation *in situ* des espèces nécessite des connaissances suffisantes sur les aires de distribution géographiques, sur la structure et la dynamique génétique des espèces ainsi que la distribution de la variabilité intra spécifique.

Ex situ les banques de gènes ou de semences permettront de mettre à l'abri des actions anthropiques de dégradation notre patrimoine biologique que les générations futures seront fières d'être les héritiers.

Sur le plan institutionnel et parmi les nombreuses mesures prises par le Ministère de l'Environnement de l'Aménagement du Territoire et du tourisme la création du Centre National de Développement des Ressources Biologiques. Cet organisme a été créé dans le cadre de la stratégie de la Convention sur la Biodiversité.

Mis en place en 2002 (décret exécutif n° 2-371 du 11 novembre 2002), il devient Centre National en 2004 (décret exécutif n° 4-198 du 19 juillet 2004). En coordination avec les secteurs concernés le **CNDRB** a pour mission de :

1. Centraliser l'ensemble des inventaires de la faune, de la flore, des habitats et des écosystèmes.
2. Contribuer à l'élaboration des plans de valorisation des ressources biologiques dans le cadre du développement durable.
3. Proposer la conservation des ressources biologiques nationales selon les modalités fixées par la réglementation en vigueur.
4. Promouvoir la mise en œuvre des programmes de sensibilisation du public concernant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

Le Bulletin des Ressources Biologiques (**BRB**) permet d'informer des activités du **CNDRB** et de diffuser les informations liées à la conservation au développement et à la valorisation de la biodiversité. Toutefois, le bulletin ouvre ses colonnes à toutes les personnes ressources impliquées dans la gestion des écosystèmes.



Le genre *Chlamydotis* comprend deux espèces d'oiseau : *Chlamydotis undulata* (Jacquin, 1784), et *Chlamydotis macqueenii* (J. E. Gray, 1832) *Chlamydotis undulata* est connue sous l'appellation **Outarde houbara d'Afrique**. Selon le statut de l'IUCN, cette espèce est menacée. Le classement de nouvelles aires protégées en Algérie constituera un des moyens qui facilitera sa protection.

Sommaire

Editorial	
9ème conférence des parties à la CDB - COP 9	2
Le projet IRB 2008	3
Architecture de la base de données du projet IRB 2008.....	4
Arbres et autres formes arbustives	4
Inventaire des reptiles	5
Historique des journées liées à l'Environnement.....	5
21 mars :	
Journée Mondiale de la Forêt.....	5
22 mai :	
Journée Internationale de la Biodiversité.....	6
05 juin :	
Journée Mondiale de l'Environnement.....	6
Présentation de l'annexe de Lagarmi - El-Bayadh	6
Opération de plantation d'arbres à Lagarmi.....	7
Ressource humaine du CNDRB	8

Cherif Rahmani
Ministre de l'Aménagement du Territoire de l'environnement et du Tourisme

C . N . D . R . B .





■ 9ème conférence des parties à la convention sur la Diversité Biologique - COP9

La 9ème conférence des parties à la convention de l'ONU sur la Diversité Biologique, s'est tenue à Bonn du 19 au 30 mai 2008. Elle a réuni les représentants de 189 pays, l'Union européenne, des groupes régionaux, des organismes internationaux, des institutions intergouvernementales, des ONG (environ 5000 délégués du monde entier).

La conférence des parties est l'organe suprême qui a pour rôle la mise en œuvre de la convention. L'objectif principal étant de réduire d'ici 2010 le rythme actuel de perte de la biodiversité au niveau mondial, régional et national et ce afin d'atténuer la pauvreté et au profit de toutes les formes de vie sur la planète. Les discussions ont porté sur la protection et la conservation des espèces et des écosystèmes, l'utilisation durable de la ressource biologique et de la répartition plus équitable de l'accès et de l'utilisation.

Le programme de travail a concerné les sept principaux biomes de la planète ;

- Les milieux agricoles et les biocarburants
- Les terres arides et subhumides
- Les forêts
- Les eaux intérieures
- Les milieux insulaires
- Les côtes et les mers
- Les écosystèmes montagnards

Deux groupes de travail ont été constitués afin d'examiner les différents points. Le premier groupe s'est chargé d'étudier des aspects scientifiques

et techniques. Le second groupe traitant des questions liées à la mise en œuvre des mécanismes financiers, la coopération technique et scientifique ainsi que l'accès et le partage des avantages.

Les points ayant fait l'objet d'un examen approfondi sont :

* **L'accès aux ressources génétiques naturelles et leur exploitation** : L'accord entre les pays membres doit permettre l'accès aux ressources génétiques tout en garantissant que les pays en voie de développement puissent en exploiter une part équitable. Des mesures strictes doivent être prises contre la bio piraterie.

* **Les carburants issus de matières premières renouvelables** : Il convient d'élaborer des instruments d'évaluation pour l'utilisation durable des carburants biogènes. Les biocarburants doivent contribuer à la protection du climat et leur utilisation ne doit pas se faire au détriment de l'alimentation humaine et de la biodiversité dans le monde.

* **Les propositions de création d'un système de désignation de nouvelles zones protégées** : Ce système renforcera le processus pour établir des réseaux nationaux et régionaux des aires protégées représentant les différents systèmes écologiques (d'ici 2010 pour les zones terrestres et 2012 pour les zones marines). Les décisions devront encourager le processus international pour l'établissement du réseau mondial des aires protégées.

La création d'un Life Web a été proposée en vue de mettre en contact les pays souhaitant déclarer de nouvelles "zones protégées" avec ceux qui pourraient leur apporter des fonds nécessaires à cet effet.

* **Savoirs traditionnels et renforcement des droits des populations autochtones** : l'article 8j adopté à la CP-5 concerne les impacts culturels, environnementaux et sociaux du développement proposé sur les sites sacrés, ou des terres et des eaux traditionnellement occupées par des communautés autochtones ou locales. Pour promouvoir la biodiversité et créer des revenus pour les communautés, des propositions d'utilisation des terres locales ont été examinées.

* **Biodiversité marine et côtière** : à ce jour il n'existe pas de critères de sélection internationale de zones particulièrement précieuses. L'objectif fixé étant de créer un réseau mondial de zones marines protégées d'ici 2012.

Les différents aspects ont été étudiés sur le plan régional (Afrique, Asie, Amérique Latine, Caraïbes...). Le Libéria s'est chargé de faire le point pour l'Afrique.

Pour ce continent les mesures d'encouragement sont une priorité et doivent être basées sur la création et le renforcement des capacités et des institutions par l'apport de ressources financières et de transfert de technologie.

Pour cela il faudra :

- Evaluer les besoins technologiques.
- Encourager les jumelages des travaux scientifiques sur les sites remarquables.
- Encourager l'accès à la documentation.
- Encourager l'établissement des systèmes d'information nationaux, régionaux et internationaux.

La participation du CNDRB à la COP-9 a permis de saisir les véritables enjeux de la biodiversité et de l'implication de l'Algérie au niveau international.

Les problèmes majeurs de la diversité biologique relèvent des problèmes de gestion de cette ressource.

La mobilisation des ressources humaines et technologiques au niveau national et sur la base des instruments, initiatives et expériences est impérative.

Chaque pays adhérent à la convention doit mettre en place les outils de gestion adéquats. Sur le plan régional et international, il existe un déséquilibre au niveau de l'accès et du partage du bénéfice engendré par les ressources biologiques. L'adhésion et la participation de l'Algérie aux réseaux d'échange tel que le Life Web aideront à la création de nouvelles aires protégées. Par ailleurs, la volonté politique de l'Algérie d'adhérer pleinement à la convention sur la Biodiversité doit encourager tout les acteurs (organismes de recherches, scientifiques) à s'impliquer afin d'atteindre les objectifs fixés par la CDB.

La journée internationale de la biodiversité s'est tenue cette année sous le thème 'Biodiversité & Agriculture'. Un appel a été lancé à tous les acteurs concernés (agriculteurs, organisations intergouvernementales, secteur privé) pour coordonner leurs actions et réduire les effets négatifs de l'agriculture sur la diversité biologique. Le numéro 1 et 2 du vol. 9 de la revue internationale "Biodiversity" a été consacré à cet effet. Le but étant de faire ressortir la valeur de la biodiversité dans l'alimentation et l'agriculture.

Y. Meziane
Directrice générale



Le plan d'action du Centre National de Développement des Ressources Biologiques a été établi pour la période 2008-2012. Le tableau de bord se base sur les missions définies dans le décret de création. Le premier projet est consacré à l'encadrement et à la mobilisation de l'équipe technique pour réaliser la base de données et centraliser les inventaires des ressources biologiques. Le document du projet IRB2008, achevé en janvier 2008, expose les aspects organisationnels et les échéances sur les trois années à venir. En parallèle, les activités au niveau de l'annexe de Lagarmi (El-Bayadh) ont été lancées. L'état d'avancement et le bilan des activités techniques et scientifiques sont établis dans des rapports semestriels et annuels.

Projet	1	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
--------	---	------	------	------	------	------	------	------

IRB2008

Inventaire des Ressources Biologiques



Description : Le terme 'Biodiversité' regroupe quatre aspects relatifs à la diversité des êtres vivants; la diversité écologique, la diversité spécifique, la diversité intra spécifique ou génétique et la diversité culturelle. Le projet IRB 2008 propose la mobilisation du personnel du C.N.D.R.B. pour créer une base de données et centraliser les inventaires de la biodiversité en Algérie. Il s'appuie sur ; a) le regroupement et la compilation des documents relatifs aux inventaires de la faune et de la flore, b) le recueil des initiatives concernant la gestion, le développement et la conservation des ressources biologiques et des écosystèmes.

Résultats immédiats

- Reconstitution de fichiers standardisés des taxons de la faune et de la flore, avec indication des références de base et des personnes impliquées ou concernées par les études de la biodiversité.
- Recueil d'un répertoire des savoirs et savoir faire liés à la gestion des ressources biologiques.
- Recensement des initiatives de conservation et des actions innovatrices de développement des ressources biologiques.
- Diffusion des inventaires et des données via un site Web approprié.

Activités

- Formation des membres du CNDRB aux techniques de montage et de gestion de projets.
- Conception et réalisation d'une base de données sur la faune et de la flore en Algérie.
- Animation d'ateliers spécifiques pour garantir la crédibilité et la mise à jour des données.
- Proposition d'un site Web pour diffuser les informations et archiver les accès.
- Reproduction des meilleures pratiques pour la conduite évolutive du projet.

Pourquoi les projets ? Parce qu'il y a une volonté de changer et améliorer l'existant. Même si les projets au cours du temps ont eu quelque part le caractère spontané, ils relèvent de la volonté de ceux qui les ont fait aboutir. Les projets sont un indicateur de vitalité dans une institution. Ils font appel à une structure logique et physique. Le management veille sur la cohérence et l'efficacité d'une organisation souple et dynamique.

Stratégie d'intervention

La stratégie est axée sur la formation et l'encadrement du personnel du CNDRB afin qu'il puisse élaborer des notes conceptuelles et planifier ses propres activités. L'approche participative permet d'intégrer les cadres techniques dans un projet fédérateur et d'augmenter dans le futur le nombre de projets au sein de l'institution.

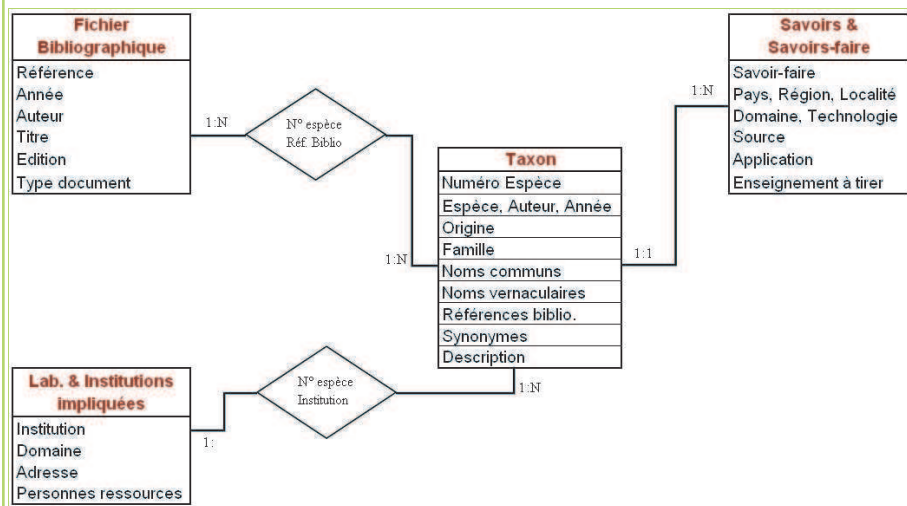
Les bénéficiaires

Le projet est au service des différentes personnes qui auront à utiliser la liste des taxons relative à la documentation et à l'identification des ressources biologiques en Algérie. Enseignants, chercheurs, gestionnaires de parcs ou aires protégées, étudiants, membres d'ONG ou des particuliers (amateurs et collectionneurs) auront tous besoins de listes complètes numérisées et mise à jour.



Architecture de la base de données du projet IRB-2008

La base de données des inventaires des ressources biologiques a été établie au CNDRB à Alger durant le premier trimestre 2008. Son architecture est conçue selon un modèle relationnel fondé sur la méthode Merise. Les tables et les masques de saisie ont été créés à l'aide de Microsoft Access 2003, en attendant la conversion de la base de données sur le site web. Le schéma relationnel (Figure 1) relie la systématique des taxons aux références bibliographiques et au fichier des laboratoires et institutions concernées. La base de données regroupe aussi les fiches signalétiques des savoirs et savoir-faire liés aux ressources biologiques. Actuellement la base de données regroupe près de 1000 espèces de faune et de flore. Les estimations à la fin du projet atteindront quelques 20 000 taxons.



Nadjia Gaher, Informaticienne CNDRB Alger

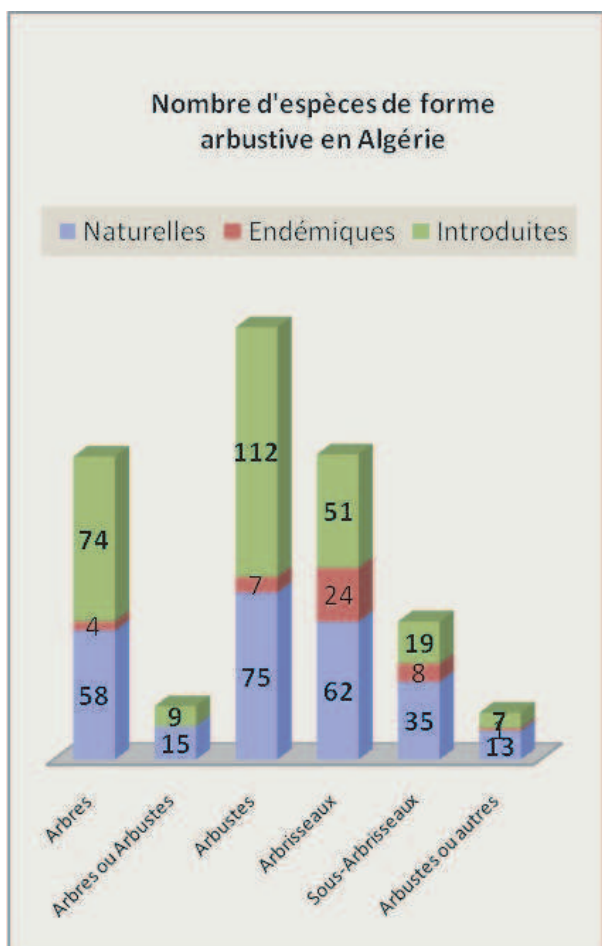
Les membres de l'équipe technique utilisent pour l'archivage des références bibliographiques le logiciel End Note. Le service de documentation standardise et communique le fichier des références relatives aux inventaires des ressources biologiques.

Figure 1. Schéma relationnel simplifié de la BD-IRB2008

Arbres et autres formes arbustives

Malgré l'importance des arbres dans la vie courante des citoyens, il n'y a pas encore un ouvrage qui offre la liste exhaustive des espèces d'arbres et autres formes arbustives en Algérie. Entre les flores spécialisées comme celle de Maire ou Quezel & Santa et ceux qui donnent un simple aperçu comme E. Sommon, les listes sont loin d'être complètes. En compilant les documents de base, l'équipe du CNDRB a recensé à ce jour plus de 570 espèces de forme arbustive. 136 espèces sont des arbres (62 espèces existent naturellement en Algérie, dont 4 espèces endémiques et 74 espèces introduites pour des raisons de boisement, de brise-vent ou d'ornementation). 194 espèces sont des arbustes (82 naturelles et 112 introduites). L'endémisme concerne toutes les catégories et en particulier les arbrisseaux. Dans ces formes arbustives 44 espèces sont endémiques à l'Algérie ou à l'Afrique du Nord. Il existe plusieurs espèces introduites qui ne sont pas inventoriées. Exemple: *Séquoia gigantéa* introduit dans l'arboretum de Merdja et à Yakouren et *Séquoia sempervirens* dont un seul arbre est planté au jardin public à Miliana. La liste établissant la correspondance entre les noms communs et les noms scientifiques peut être fournie par les cadres du CNDRB aux différents utilisateurs.

(L'équipe technique du CNDRB Alger)





Inventaire des reptiles

La liste des reptiles en Algérie comprend 66 espèces. Les lézards (sous ordre des Sauriens) sont les plus représentés (41 espèces) et regroupent : 5 Agames, 2 Fouette-queues, 1 Caméléon, 13 Geckos (dont 1 Saurodactyle endémique au Maghreb), 4 Acanthodactyles, 3 Erémias, 1 Lacerta, 1 Latastie, 1 Ophiops, 2 Psammodromes, 7 Scincidés et 1 Varan.

En Algérie, il existe 4 espèces de tortues. La première espèce *Testudo graeca L.*, (1758) est diurne au printemps et à l'automne et crépusculaire en été. La seconde espèce *Mauremys leprosa Schweigger* (1812) est aquatique. L'espèce *Geochelone sulcata* (Fitzinger, 1836) est la plus grande en taille. Et enfin la Tortue verte ou Tortue franche (*Chelonia mydas L.*) est une espèce marine.

Parmi les 20 espèces de serpents, 12 sont inoffensives comme la Couleuvre fer à cheval (*Coluber hippocrepis L.*) ou le Serpent des sables (*Psammophis shokari Forskal*), 7 espèces sont dangereuses comme le Cobra égyptien (*Naja haje L.*) ou la Vipère heurtante (*Bitis arietans Merrem*) et une espèce aquatique inoffensive la couleuvre vipérine (*Natrix maura L.*). Un caméléon à Moudjebara (Djelfa)



(T. Benftima, Ecologue CNDRB Alger)

NB : le Crocodile est cité par Duveyrier (1864) dans son ouvrage : Les touareg du nord : exploration du Sahara, Paris Challamel aîné. Le dernier spécimen de crocodile a été tué dans l'Oued Imirhou (W. Illizi) dans les années 40. Auparavant un autre individu a été chassé à Ihrir (Djanet) au milieu du 19ème siècle (Kerzabi, 1986)

Reptiles		Nbre d'espèces
Lézards		41
Tortues		4
Crocodile		1
Serpents	Couleuvres	12
	Vipères	5
	Cobra	1
	Boa	1
	Leptotyphlops	1
Nombre Total		66

Sensibilisation : Historique des journées liées à l'environnement

* Journée Mondiale de la Forêt (World Forest Day) 21 mars

Le 21 mars n'est pas la Journée Mondiale de l'Arbre ! C'est plutôt et depuis sa création la journée mondiale de la Forêt (World Forestry Day). Allumez votre ordinateur, connectez-vous à internet et faites une recherche au sujet de la journée mondiale de l'arbre. Vous serez surpris de ne trouver aucune information sur le sujet. En effet, une telle journée n'existe pas. A présent, faites une autre recherche au sujet de la journée mondiale de la forêt. Vous trouverez des écrits à ce sujet comme par exemple "21 mars : Journée mondiale des forêts : C'est vers la fin des années 1970 que la FAO (l'Organisation des Nations-Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation) institue le 21 mars Journée mondiale de la Forêt afin de promouvoir l'importance des différentes fonctions des écosystèmes forestiers du monde (...)". La revue *Unasylva* (No. 107 - Forestry, the environment and man's needs) avait consacré l'éditorial du Vol 27(1) 1974/75 à cet effet.

L'objectif des actions menées dans le cadre de la Journée mondiale de la forêt est de renseigner le public sur les prestations fournies par nos forêts, telles que fourniture de bois, protection contre les dangers naturels, lieu de détente, refuge pour de nombreuses espèces, afin que celles-ci soient reconnues et appréciées à leur juste valeur". Vous serez donc étonnés de découvrir que cette journée, ne soit pas célébrée convenablement ! L'arbre cacherait-il la forêt ? Si l'arbre est important, la forêt l'est tout autant. Dans une forêt, en plus des arbres, nous trouverons : une grande diversité de végétaux ou plantes qui constitue le sous bois, plusieurs espèces d'animaux (mammifères, oiseaux, insectes, reptiles, ...), une gamme large de champignons, de lichens et de microorganismes. "... les forêts fournissent un large éventail de services et avantages économiques, sociaux, culturels et écologiques car elles renferment l'essentiel de la biodiversité de notre planète." (Communiqué de presse PNUE/58 du 22/05/02). Ainsi les forêts sont de véritables écosystèmes nécessaires au maintien de la vie sur terre, d'où la nécessité de la reconsidération de la journée mondiale pour la forêt et sa célébration chaque 21 mars. Fêter uniquement l'arbre risque de minimiser l'apport des autres éléments constituant la forêt ; de même la célébration de la forêt risque de détourner l'attention de l'opinion internationale du composant fondamental de la forêt à savoir l'arbre. Personne n'ignore les bienfaits de l'arbre ; on peut le considérer comme une matière énergétique, source d'alimentation et de médication et un élément important de préservation de l'environnement. Toutes ces vertus justifient amplement l'instauration de cette journée afin de sensibiliser les citoyens et les Etats sur l'importance de l'arbre et pour les inciter à le protéger. Il y a bien des sites Internet qui proposent la signature d'une pétition pour soutenir la plaidoirie pour une journée internationale de l'arbre en parallèle à la journée mondiale de la forêt et aux journées nationales de l'arbre.

(Wahiba Ait Yahia : Documentaliste, CNDRB Alger)



* Journée Internationale de la Biodiversité - 22 mai

Depuis le Deuxième Sommet de la TERRE / EARTH SUMMIT qui s'est tenu à Rio De Janeiro du 3 au 14 Juin 1992, le terme Biodiversité a connu une large diffusion malgré l'apparition de ce néologisme durant les années 1980. Lors de la conférence de Nairobi le 22 mai 1992, le texte de la convention sur la Diversité Biologique C.D.B. y été approuvé et adopté. Ce qui justifie le choix du 22 MAI pour célébrer la Journée Internationale de la Biodiversité ou International Biodiversity Day ; 157 pays ont signé la convention. La C.D.B. définit la diversité biologique comme étant : "la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autre, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes". L'intérêt 'Soudain' qu'accorde la communauté internationale à la biodiversité, sa protection et son développement est le résultat des menaces ressenties par l'homme suite aux dégradations flagrantes des ressources biologiques de la planète terre dont l'homme est la principale cause, et les différentes guerres qu'a connu le monde suivi de scènes de destructions massives des ressources génétiques (forêts, terres agricoles,...).

(Wahiba Ait Yahia : Documentaliste)

Le 22 mai 2008, l'équipe du CNDRB a célébré cette journée selon un programme modeste : Recherche sur l'historique de la journée et sur les manières dont elle est célébrée en Algérie et à travers le monde, distribution des copies de l'article "l'espèce : définitions des auteurs : il y a 92 définitions du mot Espèce". En parallèle, la documentaliste a présenté l'ouvrage "l'Algérie vue du ciel".



* Journée Mondiale de l'Environnement - 5 juin

En collaboration avec le Ministère de la Culture et sous la tutelle du M.A.T.E.T, le CNDRB a participé cette année à la célébration de la Journée Mondiale de l'Environnement au Palais de la Culture Moufdi Zakaria. Les cadres techniques ont saisi cette occasion pour se familiariser au logiciel Hot Potatoes et créer un Quiz pédagogique afin d'éveiller la curiosité des enfants. Plusieurs dizaines de questions, concernant la faune, la flore et les événements liés à l'environnement, ont été formulées en arabe et en français. L'intérêt qu'avaient accordé les enfants à ce type d'activité nous incite à envisager l'édition d'un CD interactif. Le contenu pourra aussi être inséré dans le futur site Web du CNDRB.

(L'équipe technique du CNDRB Alger)



Le 5 juin est célébré chaque année depuis que le PNUE l'a institué (le 15 décembre 1972 par l'Assemblée générale des Nations Unies). Le but étant de sensibiliser l'opinion internationale sur l'importance de l'environnement et des menaces qui pèsent sur sa préservation. Les manifestations (expositions, jeux, campagnes de nettoyage des plages, sorties dans les forêts ou voyages d'exploration) permettent aux citoyens d'être des partenaires responsables et actifs. Les experts et professionnels de l'environnement organisent des conférences, séminaires et rencontres pour débattre des questions d'environnement.

(Wahiba Ait Yahia : Documentaliste)



Objectifs et missions :

- Multiplication de la faune sauvage pour le repeuplement des espaces steppiques et présahariens.
- Création de pépinière pour la multiplication de la flore steppique.
- Création d'un musée de la nature.
- Réalisation de sentiers botaniques et d'arboretums.
- Mise en place d'une banque de semences.
- Tests d'adaptation et étude de comportement des espèces introduites.

Infrastructures :

Zone Administrative : elle regroupe le siège de la direction, un espace bibliothèque et une salle destinée à un Musée de la nature

Zone de multiplication de la faune : (3000 m²) comprend une salle de couvoirs et d'incubateurs, des ateliers d'élevage de gallinacés (hangars et volières), des ateliers d'élevage et de multiplication des mammifères et un dispensaire vétérinaire pour la surveillance sanitaire et la taxidermie.

Zone de multiplication de la flore: regroupe deux serres de nébulisation (80 m² et 120 m²), trois serres tunnels (300 m²), un laboratoire et un espace destiné à la banque de semences des espèces steppiques. Un arboretum est prévu pour les tests d'adaptation et l'étude de comportement des espèces végétales introduites.

Structure d'hébergement : deux appartements (F3) et deux studios.

NB : l'aménagement des infrastructures a été achevé récemment grâce à l'appui financier du fond de développement du sud. La direction de l'Environnement de la Wilaya d'El-Bayadh était chargée du suivi. Les espaces seront équipés une fois que le budget d'équipement sera alloué.

R. Mechri (Ecologue CNDRB Lagarmi W. El-Bayadh)

Présentation de l'annexe de Lagarmi - El-Bayadh

L'annexe de Lagarmi (El-Bayadh) a été créée en 2006 par arrêté interministériel N°116 du 5 décembre 2006. Il s'agit d'une ancienne base vie de l'armée affectée pour la réalisation de l'annexe du CNDRB. Le site (33°37' N, 1° 08' E) est situé à 13 km du chef lieu de la wilaya d'El-Bayadh et sur la RN 47 (EL-Bayadh - Aflou). Elle occupe une superficie de 16 ha dont 6000 m² de bâti.

Le site est traversé par un courant d'eau qui devra être aménagé afin d'éviter les dégâts causés par les crues. Près de deux mille arbres de pin d'Alep, quelques dizaines d'amandiers et des Sophora sont plantés sur le site. Lygeum spartum et Retama retam poussent spontanément dans cette région.

Opération de plantation d'arbres à Lagarmi



Situé dans une zone aride, est soumis à une érosion intensive qui se traduit par une désertification et malgré sa localisation géographique dans une région aride les pluies ne sont pas rares. Ceci s'explique par l'altitude du site (1400m). Il est donc impératif de protéger les sols des crues (photos ci-contre ; mai 2008 crue provoquant l'érosion du sol). Afin de s'inscrire dans le cadre de la campagne mondiale de plantation d'un milliard d'arbres lancé par le PNUE et lutter contre la désertification le CNDRB a lancé une opération de reboisement de son site au niveau de l'annexe de Lagarmi (El-Bayadh)..



Malgré la saison tardive, plus de 8500 arbres ont été plantés au cours du deuxième trimestre 2008. Les espèces plantées sont essentiellement : le Pin d'Alep, le Cyprès, le Casuarina, le Sophora, le Melia, l'Acacia cyanophylla, le Frêne et le Prosopis.

Equipements :

- Un forage équipé (débit 10 l/s)
- Un réseau d'AEP + une bache d'eau de 27 m³
- Un réseau d'assainissement
- Un réseau d'irrigation avec un bassin de 200 m³
- Alimentation en énergie électrique et éclairage public
- Equipement de l'annexe en gaz propane
- Un système d'irrigation par aspersion

Plantations 2008 CNDRB Lagarmi (El - Bayadh)	
Espèce	Nbre d'individus plantés
<i>Pinus halepensis</i>	4830
<i>Cupressus sempervirens</i>	1060
<i>Casuarina sp</i>	550
<i>Acacia cyanophylla</i>	400
<i>Atriplex nummularia</i>	1500
<i>Elae agnus angustifolia</i>	132
<i>Melia azedarach</i>	125
<i>Frêne et Sophora</i>	...
Total	8597



Site de l'annexe du CNDRB à Lagarmi (W. el-Bayadh) fond (GoogleEarth)





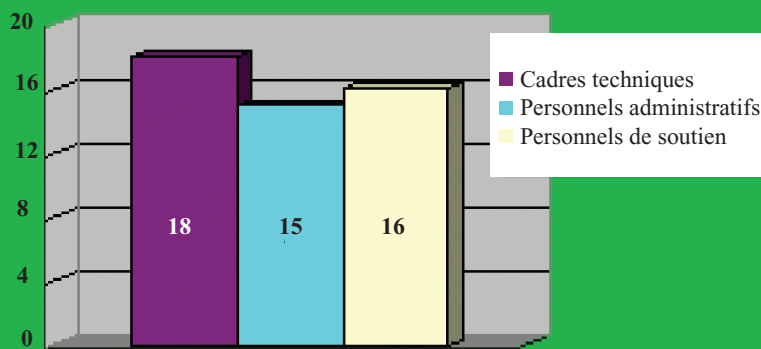
Un plan de plantation a été élaboré afin d'optimiser les chances de réussite du développement de la ressource biologique et protéger les sols existants. L'aménagement du site favorise la plantation du Pin d'Alep. Des parcelles sont réservées à des espèces d'intérêt (fruitiers existants, futur arboretum, parcelles pour plantes spontanées, Atriplex,...). Les allées ou les chemins d'accès sont balisés par des espèces ornementales comme le Méliá, le Sophora, l'Olivier de bohême. Les Cyprès et les Casuarinas ont été plantés comme haies vives en mélange avec les pins dans les bordures sud du site. Plus de 1500 plants ont été arrachés par les deux crues enregistrées au cours du mois de mai 2008. Ceci montre l'urgence de l'opération plantation à entreprendre annuellement afin d'éviter le lessivage accru des sols et l'affleurement de la roche mère. Suite aux arrosages d'appoints des plantations nous avons remarqué la réapparition de certaines espèces tel que les tortues venues se réfugier au niveau du site.

S. Belkhir CNDRB Lagarmi (El-Bayadh) & A. Benkhalifa Consultant

En plus de l'annexe d'El-Bayadh, celles de Moudjebara (Djelfa) et Tinerkouk (Adrar) sont en cours de réalisation.

Ressource humaine du CNDRB

Le CNDRB regroupe une équipe technique, un personnel administratif et un personnel de soutien. Au début de l'année 2008 deux écologues, une informaticienne, une documentaliste et un technicien ont renforcé l'équipe technique. Un ingénieur et un technicien ont été recrutés au niveau de l'annexe du CNDRB à Lagarmi (El-Bayadh). Deux ingénieurs se trouvent au niveau de la future annexe de Moudjebara à Djelfa.



Direction générale	Amina Meziane Hafidha Belaid	Ecologie	Administration Générale & finances	
Secrétariat	Hafidha Harrache Noudjoud Zemat			
Equipe technique	Alger :	Tamoud Benfetima Ecologie Samiha Daas Informatique Nouara Djemai Biologie Végétale Nadjia Gaher Informatique Nadjia Habel Ecologie Chafia Haine Biologie Leila Hannache Microbiologie Taous Medjahed Ecologie Fahima Nabi Biologie Hamid Daoui Aménagement Radia Said Génétique	Ahmed Abderbachi Mohammed Benghachoua Abdellah Khalil Brahimi Hayet Chabi Houda Daas Fouzia Djouabi Karima Fakhour Fadila Meziane Hakim Merouani Djamel Sayeh Fatiha Sellam Amel Yousfi	
	El-Bayadh :	Rachida Mecheri Ecologie Saâdia Belkhir Ecologie Mohamed Ibrahim Belabdeli Biologie		
	Djelfa :	Belkacem Daoudi Biologie Ahmed El-Amine Hazerchi Biologie		
	Encadreur	Abderrahmane. Benkhalifa		Ressources génétiques
	Documentation Traduction	Wahiba Ait Yahia Kahina Gourari		Bibliothéconomie Traduction
			Personnel de soutien : 16 personnes	

Vous trouverez dans le prochain numéro

- De nouvelles aires protégées à El-Bayadh, à Djelfa et à Adrar
- Le site Web du CNDRB
- Le conseil scientifique du CNDRB
- Les espèces de palmiers en Algérie